

En route pour le bagne de Cayenne **De La Rochelle à Saint-Martin-de-Ré** **et à Saint-Laurent du Maroni**

*par Alain Tirefort **

Cet article, qui concerne l'outre-mer, prend place dans la série « Enfermement/répression des mauvais sujets indésirables en métropole ». Il vient en complément des articles déjà parus dans notre Bulletin sur les camps de Sainte Livrade et de Rivesaltes, sur Biribi et Poulo-Condore ; il sera suivi par celui qui évoquera les camps de Guyane, abondamment traités par l'iconographie, et qui n'ont cessé d'animer les chroniques judiciaires de nos media de la fin du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle¹.

L'île de Ré

Derrière les images d'un paradis pour enfants et vacances familiales - « un décor de carte postale »² -, un lieu carcéral difficilement identifiable au premier abord ; la plus importante maison centrale de France à quelques trois cents mètres de la plage et du port de Saint-Martin³. « Riche de plusieurs ouvrages fortifiés conçus par Vauban (citadelle, enceinte, corps de garde), la ville (Saint-Martin-de-Ré) est intégrée au réseau des sites majeurs de Vauban et inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco depuis le 7 juillet 2008 », peut-on lire sur Wikipedia⁴ qui, quelques lignes plus loin, évoque sans plus « 1873 : la citadelle de Saint-Martin-de-Ré sert d'étape pour les condamnés au bagne, notamment vers la Nouvelle-Calédonie puis vers la Guyane de 1897 à 1938 ». Certes l'article « Citadelle de Saint-Martin-de-Ré »⁵ s'attarde plus longuement sur ce dépôt de condamnés aux travaux forcés, principal employeur de l'île, mais la vocation touristique enveloppe ce témoin patrimonial - la place forte construite par Vauban dès 1681 - d'un voile discret ; l'estival a submergé le carcéral.



Saint-Martin-de-Ré : la citadelle et l'enceinte fortifiée (Source internet)

Transformée en dépôt pour les prisonniers qui devaient être envoyés aux bagnes, cette prison a été cependant 65 ans durant - de 1873 à la 2^e Guerre mondiale - le seul point de rassemblement de ce type de condamnés, avant

*alain.tirefort@wanadoo.fr

¹ Alain TIREFORT : "Le CAFI de Sainte-Livrade-sur-Lot", *Bulletin n° 49*, été 2016. "Le camp Joffre à Rivesaltes", *Bulletin n° 50*, automne 2016. "Biribi", *Bulletin n° 56*, printemps 2018. "Poulo-Condore, un bagne indochinois", *Bulletin n° 58*, automne 2018.

² Expression empruntée à Agathe Muller, *Sud Ouest* du 13 août 2013.

³ Ville jumelée à Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane.

⁴ Site internet, « Saint-Martin-de-Ré », Wikipedia.

⁵ Ibid, site internet.

qu'ils soient emmenés outre-mer par les navires-prison, la *Loire*⁶ et le *Martinière*, vers la Guyane ou la Nouvelle-Calédonie. Napoléon III, ayant décidé en deux temps - décret du 27 mars 1852, loi du 30 mai 1854 - l'exil définitif de ceux qui bafouent la loi, Saint-Martin-de-Ré, après Rochefort, Brest et Toulon, devient le passage obligé des bagnards embarqués du port de La Rochelle.

La Rochelle - Saint-Martin-de-Ré

À pied, de la vieille prison, rue du Palias, aux quais, les colonnes de forçats encadrées par des tirailleurs n'étaient pas sans attirer une foule de curieux, ce dont témoignent les nombreux clichés ; à plus forte raison, lorsque des « célébrités » étaient du voyage. Ainsi Eugène Dieudonné et Jean De Boë (plusieurs cartes postales légendées « *Dieudonné (1) et Deboë (2) de la Bande tragique* »⁷), Alfred Dreyfus⁸, Edmond Duez « *le liquidateur des congrégations* », Guillaume Sezec, ou encore Henri Charrière dit « Papillon »⁹. Ce seront environ 100 000 forçats qui, en un demi-siècle, feront résonner leurs sabots sur les pavés du port.



1127 LA ROCHELLE

Embarquement pour le Bagne de Dieudonné (1) et Deboë (2) de la Bande tragique – L. C.

Carte postale signée L.C (Louis Cassegrain), vers fin 1913.

37 LA ROCHELLE – Embarquement des forçats sur le "Coligny" à destination de la Citadelle de Saint-Martin-de-Ré

Carte postale, n° 37, éditée par A. Bonnaud, vers 1910.



⁶ La *Loire* a été spécialement construite aux chantiers de Quevilly pour devenir un bateau bagne ; pendant la Première Guerre mondiale, ce bateau sera affecté au transport de troupes sur la ligne de l'Afrique du nord, avant d'être coulé, le 31 mars 1918 par la marine allemande en Méditerranée, au nord-est d'Alexandrie.

Il existe de nombreux clichés du bateau bagne La *Loire*, édités à Saint Nazaire, notamment une version colorisée, légendée également en anglais, des Éditions Delaveau-Joubier.

⁷ « La Bande tragique », c'est-à-dire la bande à Bonnot, a été apparemment l'objet d'un véritable reportage, suivie dans tous ses déplacements, de La Rochelle à Saint-Martin-de Ré, puis de Saint-Martin-de-Ré à Saint-Laurent du Maroni.

⁸ Cf. les extraits d'articles de *La Charente Inférieure*, de *l'Écho Rochelais*, et les photographies de l'arrivée « houleuse » du condamné à La Rochelle, puis à Saint-Martin, présentées dans le livre de Jeanne BERNARD-GRIT : *Alfred Dreyfus, en détention à l'île de Ré (18 janvier – 21 février 1895)*, Éditions Le Croît Vif, ADCM, 2017.

⁹ Dieudonné - Deboë, carte postale La Rochelle, n° 1138, signée L.C – Duez ; carte postale La Rochelle, n° 1078, signée L.C.

Arrivés à Saint-Martin, à bord des bateaux à vapeur de la ligne régulière - l'*Express*, le *Coligny* -, débarqués sur le quai Clémenceau, les convois étaient ensuite acheminés par l'allée des Soupirs à la citadelle, où les condamnés pouvaient séjourner plusieurs semaines (Alfred Dreyfus), voire plusieurs mois (Guillaume Seznec), avant de quitter la métropole. Dès lors, ils perdaient toute identité pour un matricule porté au bras gauche¹⁰ et une tenue règlementaire.



Le *Coligny*, au quai de Saint-Martin-de-Ré, vers 1936. Edition J. Nozais, Nantes.

A la citadelle, « relégués »¹¹, « déportés » et « transportés »¹², étaient préparés au grand départ par un ordinaire légèrement amélioré : un peu de repos, de la viande plusieurs fois par semaine, du vin, et des vaccinations, juste de quoi maintenir un état de santé déjà affaibli par diverses tuberculoses ou maladies vénériennes, et ce, afin de supporter les trois semaines de traversée et l'adaptation au climat tropical. Astreints au travail en ateliers, ils produisaient des émouchettes pour les chevaux de l'armée, des sacs en papiers ou en toile, de l'étoffe, voire des chaussons.



La salle commune du bagnon à Saint-Martin

Carte postale des années 1920, signée *Ramuncho* (Éditions Raymond Bergevin, La Rochelle).

L'embarquement pour la Guyane

Vient enfin le jour de l'embarquement pour la Guyane. Si le maire de Saint-Martin fait auparavant « passer le tambour » pour avertir les Martinais dont les maisons bordent les quais, les intimant à rester chez eux et à ne pas manifester durant toute cette opération, il ne semble pas que cette mesure ait été efficace, vu le nombre de

¹⁰ Ce numéro suivra les bagnards jusqu'à leur tombe sur laquelle il sera porté.

¹¹ Condamnés récidivistes, pour des délits souvent bien mineurs : outrage public à la pudeur, vagabondage ou mendicité ! À la différence des transportés, ils peuvent fumer, garder la barbe et les cheveux, et ne sont pas astreints au silence.

¹² La transportation n'est pas une peine du Code pénal, c'est un mode d'exécution de la peine des travaux forcés. Le transporté est un condamné de droit commun, criminel jugé en cour d'assises ou en conseil de guerre, subissant une peine de travail forcé.

clichés pris et la présence de la foule qu'ils enregistrent sur le passage des forçats. Lorsque le convoi s'ébranle au petit matin, les forçats « réputés dangereux » en tête, fers au poignet, lorsqu'ils franchissent les portes des murs d'enceinte puis celles d'entrée du corps de garde, les parents et les curieux sont là, tenus à l'écart par un dispositif répressif impressionnant ; outre les tirailleurs sénégalais, des surveillants de dépôt, des gardes républicains et des gendarmes les entourent¹³.



26. SAINT-MARTIN (Île de Ré). –
Départ de forçats pour La Guyane –
L'embarquement des dangereux de la
bande tragique Au n°1 Dieudonné, au
n°2 Deboé, au n°3 l'Aumônier de la
Citadelle faisant un dernier adieu au
convoi

Carte postale signée A. B. (A. Bonnaud
Éditeur), fin 1913 ou début 1914.

40 – Île de Ré – St-MARTIN
Départ de Forçats pour la Guyane
L'Embarquement

Carte postale signée L.C. (Louis Cassegrain)¹⁴.



De la citadelle au bateau-bagne mouillant dans la rade de Saint-Martin, ce sont des bateaux de taille modeste qui prennent en charge le transfert des condamnés.

De 1921 à 1938, le *Martinière*¹⁵, un navire de guerre transformé en bateau-prison qui pouvait remonter le fleuve Maroni jusqu'au pénitencier de Saint-Laurent, effectuera deux fois par an le voyage entre la métropole et

¹³ L'embarquement sur le *Martinière* et l'ambiance qui l'entoure sont décrits par Georges Simenon dans le dernier chapitre de son roman *Le locataire* (Paris, Gallimard, 1934).

¹⁴ À notre connaissance, Louis Cassegrain propose plusieurs autres versions de ce cliché, quelques temps avant : « Arrivée sur les quais », n°39, ou quelques temps plus tard, « Bagnards embarqués », n° 43 – « Le départ », n°44 – « Bateau se détachant du quai », n°71.

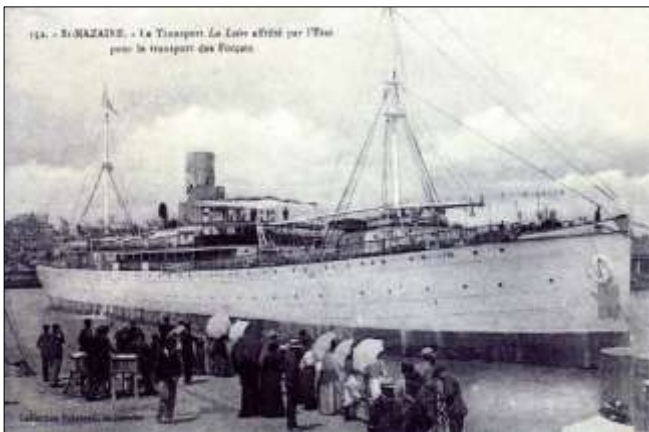
¹⁵ Le *Martinière* - 120 m de long, pour 16 m de large -, du nom du canal parallèle à la Loire devenu un cimetière de grands voiliers, avait une capacité de 673 forçats. Ce navire, construit en Angleterre en 1911 sous le nom d'*Armanistan*, passé sous pavillon germanique en 1913 sous le nom de *Duala* (Cameroun), a été cédé à la France au titre des réparations de guerre en 1919. Avant lui, jusqu'en 1886, les convois de bagnards ont utilisé des navires affrétés par la Marine ; puis, c'est la Compagnie Nantaise de Navigation à Vapeur (CNNV) qui fournit les bateaux à cet effet, le *Ville de St Nazaire*, le *Calédonie*, et la *Loire*. Vendu à la C^{ie} Générale transatlantique en 1937, le *Martinière* sera affecté à la ligne des Antilles, désarmé à Lorient en 1939, puis coulé lors d'une attaque aérienne, et renfloué en 1947.

L'épave du *Martinière* est venue s'amarrer au quai à charbon du bassin de Penhouët, à Saint-Nazaire, en mars 1955.

la Guyane. Doté de huit cages grillagées équipées de bancs de bois fixe et de hamacs pour deux, traversées par un réseau de tuyauterie susceptible d'envoyer des jets de vapeur pour contrer toute révolte¹⁶, ce bateau-bagne acheminera, par des voyages de trois semaines environ, plus de 7 000 bagnards en terre guyanaise. La discipline stricte, la chaleur transformant le navire en étuve, l'inconfort, le mal de mer et la crainte d'un naufrage, les décès pendant la traversée, autant de conditions de traversée qui minent le moral des forçats, et qu'arrivent difficilement à contrer les représentations fantasmées de cette colonie pénitentiaire et de ce territoire : un lieu d'évasion autant que d'expiation, la possibilité « d'une belle »¹⁷, d'une échappatoire et d'une vie libre sur une terre luxuriante. L'embarquement terminé, un long coup de sirène retentit, confirmant si besoin était, bien avant d'atteindre la Guyane, qu'il s'agit là d'un voyage sans retour, et que le statut de forçat était pour eux d'ores et déjà acquis¹⁸.

Lorsqu'Albert Lebrun signe la fin des travaux forcés par le décret-loi de juin 1938 abolissant la transportation¹⁹, l'activité carcérale cependant se poursuit ; la citadelle Vauban, d'abord occupée par les Allemands, devient au lendemain du Deuxième conflit mondial un centre pénitentiaire, puis une centrale. En 1958, des prisonniers politiques algériens y seront enfermés, et ce jusqu'en 1968.

Aujourd'hui, la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, classée au titre des Monuments historiques par arrêté du 20 mars 1984, est un pénitencier toujours en activité ; une maison centrale d'une capacité d'accueil de plus de 400 condamnés de droit commun.



152. – St-NAZAIRE. – Le Transport La Loire affrété par l'Etat pour le transport des Forçats
Carte postale Collection Delaveau, St-Nazaire, vers 1910.

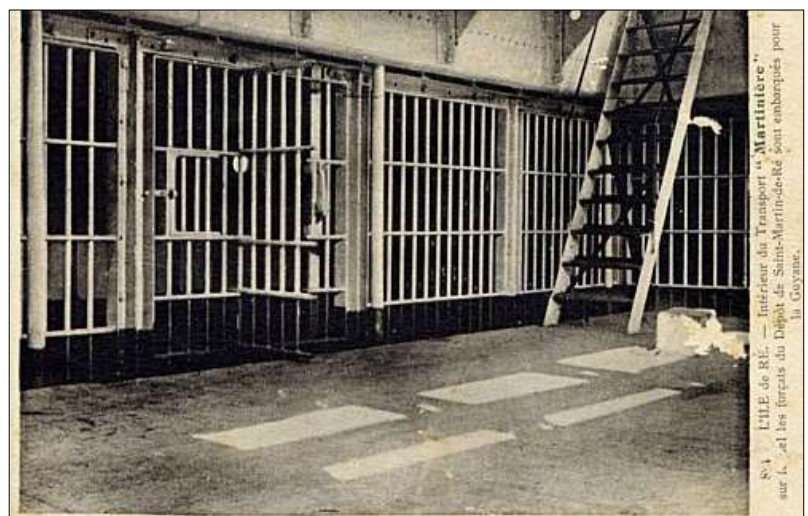


Le vapeur Martinière
Photographie, vers 1930.

L'ÎLE de RE – Intérieur du Transport "Martinière" sur lequel les forçats du Dépôt de Saint-Martin-de-Ré sont embarqués pour la Guyane

Carte postale.

Ce sont les « bagnes », cages d'enfermement des forçats à bord du navire.



¹⁶ Cet arsenal de protection ne fut apparemment utilisé qu'une seule fois, en 1935.

¹⁷ La « belle » ou la « cavale ». En argot du XIX^e siècle, un prisonnier qui tente de s'échapper « décarre » ou « s'esbigne ».

¹⁸ Selon Michel FOUCAULT (*Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, 1975), « devenir forçat » est un processus qui s'étale du sol de la métropole aux murs du pénitencier, en passant par le voyage.

¹⁹ Les derniers relégués, partis de Saint-Martin-de-Ré en novembre 1938, ne seront rapatriés en France qu'en 1953.



Sur la Loire, bagnards faisant la traversée de l'Atlantique en cage.

Une des 146 photographies, signée D.R, extraite de la collection Léon Collin, médecin, sur ce navire. Extraite de : Docteur Léon COLLIN, *Des hommes et des bagnes – Guyane et Nouvelle-Calédonie un médecin au bagne (1906-1913)*, Libertalia, 2015.